



La section européenne en première STMG au lycée Anna Judic

"Un apprentissage différent du management ... en Anglais"

Les objectifs

Cette section a pour objectifs :

- d'acquérir une bonne maîtrise de l'anglais associée à une ouverture sur le management des entreprises européennes.
- de permettre aux élèves qui réuniront les conditions requises d'obtenir, sur leur diplôme une "**Mention européenne**" au Baccalauréat.
- D'acquérir un atout essentiel pour la poursuite d'études notamment en BTS. En effet la maîtrise de l'anglais s'avère incontournable dans les métiers du tertiaire. Par ailleurs, cette mention facilite la poursuite d'études à l'étranger.

Le fonctionnement de la section

Dans notre section européenne, une matière supplémentaire est enseignée : **la Discipline Non Linguistique (D.N.L.)**.

Il s'agit du **management des organisations** qui est enseigné par un professeur d'économie-gestion (et non de langue) s'exprimant en anglais (certification complémentaire).

Le travail en groupe restreint est sous forme d'une **séance interactive** qui permettra de développer **des jeux de rôle**, **des dossiers sur l'actualité**, **des cas d'entreprises**.

Les notions essentielles sur la gestion des hommes et des entreprises seront acquises en anglais.

Un voyage en Grande Bretagne afin de visiter des entreprises et lieux culturels est mis en place chaque année.

Les horaires

Les élèves suivent le même enseignement que les autres élèves de STMG. Ils bénéficient en plus chaque semaine :

- + d'une heure supplémentaire d'anglais (anglais renforcé assuré par un professeur d'anglais)
- + d'une heure de spécialité DNL (management des organisations assurée par un professeur d'économie-gestion) en anglais.

L'évaluation de la DNC

À l'issue des deux années de première et de terminale, une **évaluation spécifique** permet d'attribuer (ou non) l'indication "**section européenne**" sur le **diplôme du baccalauréat**.

Elle prend en compte :

1 - Le résultat d'une **interrogation orale** de langue comptant pour **80%** de la note globale.

Cette épreuve orale porte sur le programme de terminale et est attribuée par un jury.

2 - La note sanctionnant la **scolarité de l'élève** dans sa section, qui compte pour **20%** de la note globale.

Cette note est attribuée par le **professeur d'économie-gestion** en liaison avec le **professeur de langue**

Pour obtenir la mention « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat, il faut :

✚ une **note égale ou supérieure à 12 sur 20** à l'épreuve du premier groupe de **langue vivante** qui porte sur la langue de la section (anglais) ;

✚ une **note égale ou supérieure à 10** à l'**évaluation spécifique** visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquise au cours de sa scolarité en **section européenne**.

Les modalités de recrutement

La section européenne en classe de première STMG, s'adresse à tous les élèves de seconde. On attend des élèves motivés ayant envie d'**enrichir leurs connaissances culturelles** et d'**utiliser l'anglais dans un contexte professionnel** adapté au monde d'aujourd'hui.

Une commission étudie au mois de juin les résultats en anglais selon le double critère de niveau et motivation.

Chaque élève souhaitant intégrer cette section devra rédiger une lettre de motivation, et joindre l'avis du professeur d'anglais de 2^{nde} et celui du chef d'établissement.



Lycée Anna JUDIC

37 rue de la Liberté
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Tél. : 03 80 89 70 00
Mél : 0210047m@ac-dijon.fr

Proviseur
M. JASSIONNESSE

Proviseur Adjoint
M. BEJIA

Contact :
Mmes HURLOT LAVIE / COURNUD
03.80.89.70.07

<http://lyc21-annajudic.ac-dijon.fr/>